

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2023

L'An deux mil vingt-trois, le onze juillet, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres votants : 13

Date de Convocation : 6 juillet 2023
Secrétaire de Séance : Catherine FRANÇON

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Corinne BERNIGAUD, Jean Michel COCHET, Catherine FRANÇON, Elisabeth BARBIER, Catherine MEDINA, Stéphane MOREAU, Guillaume HUGUET, Jean Paul ROCHON, Gérard VUILLOT

Absents excusés : Olivier ROUSSERO, Julien ROLLET, Monique VUILLARD, Virginie MEUZY, Florence FANIZZI,

Ordre du jour

- *Pôle santé* - *Plan de financement définitif*
- *GBA – convention fond de concours*
- *Cimetières communaux – harmonisation des règlements et des tarifs*
- *Tableau des emplois – modification – création d'emploi*
- *Contrat d'apprentissage – conventions*
- *Voirie* - *nomination de voies communales à Lasserra et Corcelles*
- *Garde-corps pont Chavuisiat le grand*
- *Eglise Chavannes – rampes accessibilité PMR*
- *Garderie périscolaire – Tarifs 2023/2024*
- *Médiathèque – perte de documents – tarifs facturation amende*
- *GBA – Convention site internet*
- *Question Diverses*

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 23 mai 2023
Approbation à l'unanimité

2023.07.11-01-

POLE SANTE – PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF
GBA FOND DE CONCOURS PLAN D'EQUIPEMENT TERRITORIAL

M. le Maire rappelle que les travaux de rénovation, d'efficacité énergétique et de mise aux normes des locaux communaux situés au 1er étage du bâtiment de la Mairie, 1 rue des Orchidées à Chavannes/Suran s'inscrivent dans la volonté de la commune de garantir l'accès pour la population de la commune et plus largement de la vallée du Suran, à des consultations par des professionnels de santé au plus près du territoire, limitant ainsi les déplacements.

Afin de mettre en œuvre ces travaux et en complément d'autres concours financiers sollicités, la commune a souhaité bénéficier du fonds de concours alloué par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial (PET).

Vu l'avis favorable de la conférence territoriale Bresse Revermont du 25 janvier 2022 qui propose, au titre du fonds de concours PET, une participation de 50 000 € pour les travaux,

Vu la délibération du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse n° BD-2023-027 en date du 13 février 2023, recensant et autorisant le versement pour les opérations identifiées par les Conférences Territoriales au titre du dispositif PET.

Considérant le plan de financement de l'opération tel que définit ci-dessous :

DEPENSES H.T.			RECETTES		
Détail postes de dépenses	Montant € HT	%	Financement	Montant €	%
Moe	29 775	10,90	Autofinancement	86 574	31.70
Autres études	8 950	3,30			
Travaux - Agencement	234 424	85.80	Emprunt	/	/
			Etat DETR - DSIL	85 575	31.30
			Région AURA	/	/
			Conseil départemental	51 000	18.70
			Autres – PET GBA	50 000	18.30
Total	273 149	100	Total	273 149	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que décrit ci-dessus.
- sollicite GRAND BOURG AGGLOMERATION (GBA) pour le versement d'un fond de concours PET à hauteur de 50 000 €.
- s'engage à prendre en charge l'autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec GBA et à effectuer toutes les démarches inhérentes à la perception de ce fonds de concours communautaire.

2023.07.11-02-

CIMETIERES COMMUNAUX – REGLEMENT - TARIFS

Monsieur le maire explique à l'assemblée que les règlements des cimetières communaux de GERMAGNAT et CHAVANNES SUR SURAN, n'ont pas été revus depuis la fusion des communes en 2017.

Il conviendrait d'uniformiser les règlements et en faire un unique afin d'en faciliter le fonctionnement. Il conviendrait aussi d'uniformiser les tarifs des différentes concessions
Le règlement est soumis à l'assemblée qui l'examine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Adopte le règlement des cimetières de Germagnat et de Chavannes sur Suran tel que joint à la présente délibération

Fixe comme suit les tarifs des différentes concessions au 1^{er} janvier 2024

<u>Concessions 2m²</u>		15 ans	120,00 €
		30 ans	250,00 €
<u>Columbarium</u>	1 case (3 urnes)	15 ans	250,00 €
		30 ans	500 00 €
Gravure obligatoire à charge des familles			
<u>Jardin des Urnes 0.80 m²</u>		15 ans	90,00 €
		30 ans	220,00 €
<u>Jardin du souvenir</u>	Gravure à charge des familles		
<u>Caveau d'attente</u>		jusqu'à 6 jours	Gratuité
		Du 7 ^{ème} jour à 6 semaines	15€ / jour

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – MODIFICATION ET CREATION DE POSTES POUR REORGANISATION DE SERVICE SUITE FERMETURE DE CLASSE ET DEPART DE PERSONNEL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement des services scolaires et périscolaires, ainsi que les nouvelles contraintes auxquelles nos services seront soumis à la rentrée prochaine suite à la fermeture d'une classe à l'école, du départ en retraite d'un agent et de la demande de mise en disponibilité d'un autre agent.

Afin d'assurer correctement le service, il conviendrait de modifier un emploi existant et d'en créer un autre

Emplois à temps non complet

- ✓ Entretien des locaux scolaires et surveillance inter cantine 30.5 h (emploi pourvu)
- ✓ Entretien des locaux communaux 20 h (à créer)

Modification proposée

- ✓ Emploi de 30.5 h deviendrait emploi à temps complet 35 h
- ✓ Emploi à temps non complet 20 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de modifier les emplois comme proposé

- ✓ Emploi de 30.5 h deviendrait emploi à temps complet 35 h au 1^{er} octobre 2023
Grade des adjoints techniques
- ✓ Création d'un emploi à temps non complet 20 h au 15 juillet 2023
Grade des adjoints techniques IB 419 IM 372

Arrête le tableau des emplois communaux comme ci-joint

TABLEAU DES EMPLOIS

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emploi
<u>Service Administratif</u> Secrétaire de mairie < 2000 habitants	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou des attachés
<u>Service technique</u> Polyvalent	1 Non pourvu	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques
Agent polyvalent chef d'équipe Responsable organisation service 1 ^{er} février 2023	1	Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise
Ouvrier Polyvalent Agent de service, cuisinière cantine, surveillance garderie périscolaire	1 Non pourvu 1 ^{er} /09/23	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques
Entretien des locaux scolaires et surveillance aide cantine 1 ^{er} octobre 2023	1	Cadre d'Emploi de Adjointes Techniques 35 heures hebdomadaires
<u>Service Social</u> Agent Spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emploi des A.T.S.E.M. Principale 2 ^{ème} classe

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

<u>Service administratif</u> Secrétaire de mairie 1 ^{er} janvier 2017	1	Cadre d'emploi des secrétaires de mairie 11 heures hebdomadaires
<u>Services techniques</u> Entretien des locaux communaux	1 Non pourvu	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 7.5 heures hebdomadaires
Entretien des locaux communaux 15 juillet 2023	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 20 heures hebdomadaires
Entretien des locaux communaux	1 Non pourvu	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 1 heures hebdomadaires
Entretien des locaux communaux, aide cuisinière cantine, surveillance cantine 1 ^{er} juillet 2022	1 Non pourvu	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 22 heures hebdomadaires
Surveillance Inter cantine	1 Disponibilité 1 ^{er} /09/23	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 5 heures hebdomadaires
	1 Non pourvu	

EMPLOI NON PERMANENT

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emploi
<u>Service technique</u> Ouvrier Polyvalent Saisonnier	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Temps complet
<u>Camping municipal</u> Régisseur agent d'entretien polyvalent Saisonnier	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 12 heures hebdomadaires

2023.07.11-04-

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le maire explique qu'il a été sollicité par une personne qui souhaite faire une formation par alternance dans le milieu de la petite enfance mais qu'il n'a pas été possible de retenir un maître de stage au sein de notre personnel.

Délibération ajournée

2023.07.11-05-

VOIRIE – NOMINATION DE VOIES

Monsieur le maire explique que des voies sont régulièrement utilisées mais n'ont pas été nommées,

Il s'agit des voies suivantes

-Impasse entre les N° 6 et 8 rue du Pont Vier à Lasserra - part de la rue du pont Vier et se termine à la rivière Suran

-Chemin entre les N°13 et 15 rue du Crétet à Corcelles – part de la rue du Crétet et se termine dans les prés au lieu dit « aux Combes »

Il conviendrait de les nommées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Nomme comme suit les voies (voir plan joint)

Impasse entre les N° 6 et 8 rue du Pont Vier à Lasserra « Impasse des Lavandières »

Chemin entre les N°13 et 15 rue du Crétet à Corcelles « Chemin des Combes »

2023.07.11-06-

LE GRAND – REFECTION GARDE CORPS VOIRIE – PONT DE CHAVUSSIAT

Monsieur le maire explique que suite à la vérification des ponts sur les voies communales, des recommandations ont été émises quant au garde-corps du pont de Chavuisiat le Grand.

Une remise en état totale est recommandée

Deux devis ont été fournis

Entreprise RTP pour un montant TTC de 51 420 €

Entreprise sas Glass Construction pour un montant de 47 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de retenir la proposition de l'entreprise RTP,ZA Saint Amouze 01250 Montagnat pour un montant de 51 420 € TTC, (la proposition de GLASS Construction n'étant pas complète)

Autorise le maire à signer le devis correspondant

Dit que les crédits correspondants ont été prévus au BP 2023

2023.07.11-07-

EGLISE DE CHAVANNES SUR SURAN – RAMPE D'ACCES PMR

Monsieur le maire explique que l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'église de Chavannes sur Suran est compliqué.

Il conviendrait d'installer une rampe d'accès à l'entrée de gauche de l'église.

Proposition de la société Techni-contact pour un montant de 2441.30 € HT pour la rampe et les gardes corps

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne son accord pour le devis Techni -Contact d'un montant de 2440.30 € HT

Autorise le maire à signer le devis correspondant

Dit que les crédits correspondants ont été prévus au BP 2023

2023.07.11-08-

GARDERIE PERISCOLAIRE – TARIFS AU 1^{er} septembre 2023

Monsieur le maire donne la parole à Madame HELLERINGER adjointe en charges des compétences scolaires et périscolaires.

La proposition porte sur une modification des tarifs et l'ajout d'une tranche supplémentaire pour la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Décide de modifier commune suit les tarifs de la garderie périscolaire

	Tarifs au forfait	tarifs au ticket
QF < à 600 €	1.50 € / heure	2.20 € / heure
QF 601 € < 800 €	1.60 € / heure	2.40 € / heure
QF 801 € < 1000 €	1.90 € / heure	2.70 € / heure
QF > 1000 €	2.20 € / heure	3.00 € / heure
Familles résidant autre commune Ou ne justifiant pas de leur QF	2.20 € / heure	3.00 € / heure

Dit que ces tarifs entrèrent en vigueur au 1^{er} septembre 2023

2023.07.11-09-

MEDIA THEQUE AMENDE POUR NON RESTITUTION DE DOCUMENTS

Monsieur le maire donne la parole à Madame HELLERINGER adjointe en charges des affaire culturelles et du patrimoine.

Le règlement intérieur de la médiathèque en article 12, autorise le conseil municipal à fixer le montant des amendes pour non restitution de document à la date et 3 rappels.

L'organisation de la médiathèque, suite à des abus, demande la mise en place de cette amende et propose un montant de 20 € après 3 rappels infructueux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Fixe à 20 € l'amende pour non restitution de documents après 3 rappels infructueux
Dit que ce tarif entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023

2023.07.11-10-

CONVENTION GBA – HEBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SITE INTERNET

Monsieur le maire donne la parole à Madame POLLET adjointe en charges de la communication.

Suite à des difficultés de suivi avec l'ancien hébergeur, décision a été prise d'utiliser l'hébergement proposé par GBA aux communes.

Pour l'utilisation, l'hébergement et l'accompagnement pour la création et le suivi du site GBA propose une convention pour un montant annuel de 430 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Donne son accord pour la convention avec GBA pour l'hébergement du site internet de la commune pour un montant de 430 € annuel.
Autorise le maire à signer les documents correspondants.

Questions Diverses

Une cinquantaine de personnes a participé au rassemblement citoyen du 03 juillet 2023

Les factures émises par la commune pourront être payées par carte bancaire via la plate-forme de la DGFIP

A partir de 2024 les demandes d'urbanisme seront entièrement dématérialisées si les usagés en font la demande.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il serait peut-être opportun de réviser le PLU. Conseil peut être demandé aux services de GBA quant à l'intérêt de cette démarche longue et coûteuse.

Restitution de l'audit énergétique le 26 juillet

Prévision d'une réunion publique pour un rendu de l'étude d'aménagement cœur de village de Chavannes.

Rendez-vous festifs de l'été

13 juillet retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal

14 juillet cérémonie au monument aux morts de Chavannes à 11 h 30

24/25 juillet Festival des arts au jardin en marge du festival de Pouillat concert place de l'église

26 août festival de la voie des colporteurs concert et animation et déambulations

Prochain Conseil municipal mardi 12 septembre 2023

Séance levée à 23 heures 30

Secrétaire de Séance

Le Maire

Catherine FRANCON

Bernard PRIN